

Commune de Buthiers

Tél-fax : 03 81 56 89 65

adresse mail : mairie.buthiers70@orange.fr

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 avril 2018

=====

Effectif légal du Conseil Municipal : onze. Présents : huit

L'an deux mil dix-huit, le vingt-quatre avril à vingt heures trente minutes, s'est réuni le Conseil Municipal.

Etaient présents :

M. DIDIER Guy – M. MAGNIN Didier - M. MILLET Hervé – M. LAMIDIEU Lionel —
M. PAGET Olivier –

Mme GAUTHEROT Annick – Mme GUENOT Lucienne – Mme COSTILLE Brigitte.

Absents excusés : - M. HUMBERT Nicolas - M. GIRINAL Jean Marc

Absent : M. AURIERE André

Madame COSTILLE Brigitte a été élue secrétaire.

Date de convocation : 18 avril 2018

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Guy DIDIER, Maire.

1/ Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 27 mars 2018 :

Le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 27 mars 2018 n'ayant pas donné lieu à remarques, a été validé.

2/ Projet d'aménagement d'espaces publics Grande rue : première esquisse, choix du scénario :

Le Maire rappelle les 3 axes principaux de ce projet, à savoir :

- . Affirmer l'identité de cité patrimoniale de notre commune,
- . Améliorer le cadre de vie des habitants,
- . Anticiper le développement résidentiel et du tourisme itinérant.

Le Maire présente les premières propositions élaborées par le cabinet de maîtrise d'œuvre CASSANI :

. circulation à sens unique à l'entrée du village, au niveau du virage, côté Voray/l'Ognon afin de garantir une circulation des piétons en toute sécurité dans cette partie de la Grande rue ; l'autre sens de circulation serait organisé rue de la Fontaine. Ce projet peut effectivement améliorer la circulation des piétons mais le Conseil municipal ne souhaite pas retenir cette proposition compte tenu de l'étroitesse de la rue de la Fontaine et des aménagements de sécurité récemment installés.

. transfert du terrain de sport et vente d'une partie de cette parcelle pour une construction nouvelle et aménagement de places de stationnement : le Conseil valide cette proposition.

. création d'un plateau traversant en pavés au niveau de l'abribus et aménagement de la place de l'abribus avec installation d'un point d'eau et d'un belvédère. Le Conseil retient cette

proposition mais souhaite que soient maintenues 2 places de stationnement à proximité de l'abribus.

. la proposition du cabinet CASSANI consistant à mettre en valeur l'avenue du château (plantation d'arbres dans le prolongement de ceux qui seront plantés rue du Vernois , rénovation du revêtement etc...) et à en faire une allée utilisable par les piétons et ainsi régler le problème du rétrécissement de la Grande rue, au niveau de la rue des Chenevières, ne sera pas retenue. Cette solution nécessite en effet l'autorisation du propriétaire.

. création d'un plateau traversant en pavés, en circulation alternée, au niveau du croisement de la rue des Chenevières pour permettre de sécuriser le passage des piétons. Le Conseil alerte sur le risque de manque de visibilité pour permettre une circulation alternée.

. aménagement d'une placette au niveau du carrefour de la Grande rue et de la rue de l'Eglise (là où est installé habituellement le sapin de Noël) avec arasement du mur et mise en valeur du petit château d'eau.

. création d'un plateau traversant en pavés, en circulation alternée, au niveau de l'impasse de la Grande rue.

. chemin aménagé pour piétons de l'impasse de la Grande rue jusqu'au cimetière.

. transformation du carrefour de « la vierge » : arrivée directe de la rue de la Mairie sur la départementale, transfert de la statue de la vierge au bord de la départementale.

. aménagement de la parcelle qui longe la route départementale, après le carrefour de « la vierge », en verger et jeux pour enfants avec installation d'un point d'eau.

. le côté opposé sera aménagé en noues pour recueillir les eaux pluviales.

Le plan de cette première esquisse est consultable en mairie.

Le cabinet CASSANI présentera un avant-projet, à partir de ces premières orientations, vers le 15 juin.

3/ Dénomination de la rue desservant le futur lotissement et numérotation des habitations :

Entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents, que :

- la rue desservant le lotissement "Le Balcon de la Dame Blanche" se nommera Rue des Longennes,

- la numérotation sera conforme au plan en annexe 1,

et autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires.

4/ Choix de l'entreprise pour la réfection du talus, Route de Bonnay :

Entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents, de retenir le devis de l'entreprise DEMOULIN FEDY TP pour la réfection du talus Route de Bonnay.

5/ Défense incendie :

L'étude de ce point est reportée.

6/ Situation financière de la commune : chiffres clés :

Le Maire présente les dotations 2018 pour la commune de Buthiers, soit :

- Dotation Globale de Fonctionnement : 14 393.00 €,
- Dotation élu local : 2 972.00 €,
- Dotation solidarité rurale : 6 032.00 €,

Ces montants sont sensiblement identiques à ceux de 2017 mais durant les 3 années 2015, 2016, 2017 les dotations ont baissé, au total, de plus de 31%.

En 2017, les recettes moyennes par habitant s'élevaient à 407€, montant sensiblement inférieur à la moyenne des communes de même importance (642€ en moyenne départementale, 676€ au niveau régional et 726€ au niveau national). Nos recettes liées aux impôts et aux dotations de l'Etat sont deux fois inférieures à la moyenne nationale.

Avec 232€, les dépenses moyennes par habitant sont très nettement inférieures à la moyenne des communes de même importance (484€ en moyenne départementale, 531€ au niveau régional, 584€ au niveau national).

Ce qui permet d'augmenter, année après année, notre capacité d'autofinancement (ce qui reste pour investir) : 179€ en moyenne par habitant (170€ au niveau départemental, 157€ au niveau régional et 153€ au niveau national).

7/ Questions diverses :

Dates à retenir :

- Samedi 05 mai : les conseillers disponibles seront les bienvenus pour débarrasser le bois qui a été coupé à l'ancien cimetière : rendez-vous sur site à 08H00,
- Festival de caves : jeudi 24 mai 2018,
- Repas communal ; dimanche 1^{er} juillet 2018,
- Soirée musicale organisée par l'Association Sports et Loisirs de Buthiers, samedi 23 juin à l'ancien terrain de boules ou sous le préau de l'école si la météo n'est pas au rendez-vous. L'organisation de cette soirée nécessitera l'implication de l'équipe municipale.

Recherche de compétences :

- Nous sommes à la recherche d'une personne qui pourrait nous donner des conseils techniques pour insonoriser la salle de l'ancienne école,

La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au mardi 29 mai 2018 à 20H30.